



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2025-023

Séance du 27 juin 2025

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 21

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 28 mars 2025, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 juin 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

PROCES VERBAL de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 mars 2025

Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente de la CFVU

Isabelle CABY

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Nicolas PENIN (pp), Alain PROVOST, Adlane SAYEDE, Evelyne THOIZET, Laurence TILLOY, Gabriel VELU, Sarah VOINIER

Représentants des autres personnels enseignants

Jocelyne COUTTE, Marc DUTOIT, Françoise HEULOT-PETIT, Maxence MIERA, Romain WALLON, Frédéric WYRWALSKI

Représentants des BIATSS

Sylvie BRODEL, Jérôme LEFEBVRE (pp), Magali LESAGE, Amandine RYCKEWAERT

Représentants des Usagers

Amandine CAUDRELIER, Emilie DEHAY (pp), Sophie DUBOIS (pp), Estelle HERMEZ (pp), Julien HURTEBIZE, Sara IAPPAROVA, Baptiste LEBACRE, Mathéo MAYNE (pp), Arthur NOLLET, Flavie RICHARD (pp), Enzo TAVERNESE

Personnalités extérieures

Mabrouka DHIFALLAH (pp), Gilbert LANGLOIS (pp), Julie JOUAULT, Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Pascal DEPREZ, Ahmed EL KALADI, Bertrand MAZURE, Ludovic DENIAU, Fabien CAQUERET, Laurence DELOFFRE, Anne-Laure HOJNATZKI, Corinne LEBLOND, Jérôme LONGUEPEE, Nicolas BLONDEL, Pascale BOIZUMAULT, Youri CARBONNIER, Marie-Hélène GARCIA, Martine LAVAUD, Cécile MACHUT, Marie-Pierre PARENTON, Fanny VASSEUR-LAMBRY, Laurent ZALEWSKI

Membres invités :

Catherine ÇOUTURIER

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal du 06 décembre 2024 est soumis au vote des membres de la CFVU ; il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal du 06 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

II/ GOUVERNANCE : Points d'actualité

Madame la Présidente salue les membres de la CFVU. Elle ouvre la séance avec quelques points d'actualité.

- **A2U** : Madame la présidente a rencontré récemment ses homologues de l'A2U, Denis Postel, Président de l'UPJV, et Edmond Abi-Aad, Président de l'ULCO. L'alliance continue sur les mêmes bases avec la volonté de chaque université de travailler en bonne et saine collaboration.
- **Rectorat** : La Rectrice Valérie Cabuil est nommée Rectrice de l'académie de Normandie. Elle est remplacée par Sophie Béjean, qui a été rectrice des académies de Montpellier et de Strasbourg. Avant cela, elle a été présidente de l'université de Bourgogne. Madame la présidente va solliciter un rendez-vous pour la rencontrer et lui présenter notre université.
- **DGESIP** : Madame la Présidente et Bertrand Mazure ont rencontré le 12 février 2025 le nouveau Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, Insertion Professionnelle (DGESIP), Olivier Ginez auquel ils ont exposé leur stratégie tant sur le plan de la formation que sur le plan de la recherche. A l'issue de l'entretien, la question de l'enquête administrative menée l'an dernier par l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) a été abordée. Olivier Ginez a officiellement confirmé que cette affaire était close, le dossier étant mis sur le compte du mandat précédent et étant classé sans suite.
- **HCERES** : la visite des experts dans le cadre de l'évaluation de l'établissement a eu lieu début février. Une cinquantaine de personnes a été auditionnée. Les experts étaient satisfaits de l'accueil qui a leur été réservé et les entretiens se sont bien passés. Le rapport provisoire devrait être transmis mi-juin puis le rapport définitif à l'automne prochain, après réponse de l'université. Le process de l'évaluation par le HCERES a été lancé en septembre 2023 et aura donc duré presque deux ans.
Madame la Présidente revient ensuite sur l'évaluation des formations par le HCERES. Cette dernière a suscité beaucoup de mécontentement au sein des établissements de la vague E qui ont envoyé un courrier au HCERES, doublé aussi d'un courrier de l'association des IUT. Beaucoup de formations, en particulier des formations professionnelles, ont reçu des avis défavorables avec parfois des motivations peu compréhensibles. Depuis, le HCERES est revenu sur ces avis : les défavorables sont devenus des avis « en points d'attention », les avis réservés sont devenus des « sans avis » parce qu'il manque des éléments ayant permis aux experts du HCERES d'évaluer correctement la formation. Il faut désormais clôturer cette phase d'évaluation par la remontée des fiches projets des formations en points d'attention ainsi que des nouvelles formations. La présidente remercie les responsables de composantes, les équipes pédagogiques, les équipes administratives ainsi que la direction des études qui se sont impliqués dans cette phase tout en commençant à préparer la phase d'accréditation.

III/ FORMATIONS

1) HCERES : Point d'information sur les rapports provisoires de formations

Isabelle Caby indique que les rapports provisoires ont été transmis par le HCERES le 11 février avec beaucoup de retard par rapport au calendrier initial. Tout comme la Présidente, Isabelle Caby remercie les équipes qui ont réussi à tenir les délais malgré le décalage, en travaillant dans un temps très court pour remonter les erreurs factuelles puis remonter les fiches projets.

La situation de l'université d'Artois est plutôt satisfaisante au regard de la situation des universités de la vague E. En effet, si pour ses formations du premier cycle l'université d'Artois se situe dans la moyenne des autres universités, la situation des formations de second cycle est quant à elle positive.

Au total, sur 69 formations évaluées, 16 ont reçu un avis défavorable en point d'attention. Cela représente donc 34 % d'avis défavorables dont la majorité (14) en 1^{er} cycle : 5 BUT, 3 licences et 6 licences professionnelles ; Seulement deux avis défavorables et un avis réservé ont été portés sur les formations de deuxième cycle sur 28 formations concernées, soit 7 %.

Isabelle Caby a souhaité également rappeler le calendrier : on se situe actuellement dans une période de transition entre la phase bilan et la phase projet. A ce jour, les conseils des composantes ont voté leur offre de formation ainsi que les fiches projet pour les créations ex-nihilo. L'ensemble doit être transmis au HCERES pour le 1^{er} avril. Pour chaque formation, un avis provisoire d'accréditation sera formulé, puis l'avis définitif interviendra en juin. Durant cette période, les équipes pédagogiques instruisent les maquettes, accompagnées par la direction des études. Les dialogues de gestion de juin permettront d'arrêter in fine pour chaque composante son offre de formation.

Isabelle Caby revient ensuite sur le dispositif d'évaluation des formations. Elle rappelle que 2024-2025 est une année d'ajustement dans le contrat pour évaluer des formations ciblées par l'établissement. Elle propose donc d'évaluer les formations suivantes :

- les formations de premier cycle qui ont fait l'objet de remarques dans le rapport provisoire d'évaluation du bilan du HCERES ;
- les formations dont le taux de réponse lors de la première évaluation est inférieur à 30% ;
- les formations récentes qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

Ce sont au total 18 formations de licence et 15 formations de licence professionnelles qui sont concernées. Isabelle Caby précise que l'OVE va lancer les enquêtes d'évaluation de manière imminente pour communiquer les résultats aux conseils de perfectionnement.

Enfin, Isabelle Caby précise que pour le prochain contrat, le calendrier d'évaluation des formations et des enseignements a été proposé en conseil académique du 27 mars, en même temps que le document de cadrage. L'ensemble a été adopté à l'unanimité.

2) HCERES : Offre de formation 2026-2030 de l'université

Isabelle Caby présente tout d'abord l'évolution de l'offre de formation entre le contrat 2020-2025 et l'accréditation à venir 2026-2030 (un graphique est présenté aux membres de la CFVU). On passe de 90 formations accréditées en 2020-25 à 72 formations en demande d'accréditation pour 2026-2030. Cela s'explique par l'intégration des LP dans les BUT.

Entre les deux années de référence, on constate que :

- Pour le premier cycle :
 - l'offre de formation en DUT/BUT et en Licence se maintient : 10 BUT et 18 mentions de licence ;

- le DEUST est abandonné ;
 - sur les 32 LP initiales, 15 ont été intégrées dans des BUT, 14 sont renouvelées et 3 sont fermées.
- Pour le second cycle : on passe de 29 mentions de master à 30 dont :
- 27 formations reconduites ;
 - 2 masters en restructuration ;
 - 2 créations ex-nihilo.

Ce qui en ressort et que l'offre de formation est stable et Isabelle Caby insiste sur le fait que l'université d'Artois maintient son offre là où d'autres universités font déjà des réductions de 10 à 20 % de leur offre globale de formation.

Isabelle Caby présente ensuite le tableau global de l'offre de formation, qui doit être transmis au HCERES pour le 1^{er} avril. Elle précise que ce fichier reprend fidèlement l'offre de formation que chaque composante a transmis après vote dans son conseil.

Soumise au vote, l'offre de formation 2026-2030 de l'université d'Artois est adoptée à l'unanimité.

3) HCERES : Fiches projet des formations

Isabelle Caby indique que 20 formations font l'objet d'une fiche projet : 5 BUT, 3 Licences, 7 Licences professionnelles et 5 Masters.

Dans un premier temps, Isabelle Caby propose aux directeurs de composantes de s'exprimer sur l'évaluation.

- **IUT de Lens** : Marie-Pierre Parenton exprime son incompréhension face à des avis parfois un peu inexplicables. C'est le cas par exemple du BUT MMI qui a reçu un avis défavorable alors que les évaluateurs avaient relevé beaucoup d'éléments très favorables. Les deux points qui ont justifié l'avis tenaient plus à la manière dont les données ont été étudiées qu'à de réelles faiblesses de la formation : une réussite étudiante en BUT1 et BUT2 très faible et une absence d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants.

Dans un second temps, Isabelle Caby souhaite présenter les demandes de création :

- **UFR des Sciences** : Pascale Boizumault présente le projet de création du master Intelligence Artificielle (IA). Elle explique que le projet est né du constat qu'aucun master en Intelligence Artificielle n'existe dans la région. Or, l'université d'Artois possède un Centre de Recherche en Informatique, le CRIL, dont la thématique de recherche fédératrice concerne l'intelligence artificielle et ses applications. En outre, l'A2U est lauréate du PIA MAIA - Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle. Il était donc intéressant de développer une formation adossée au CRIL et reposant sur le PIA MAIA. D'un point de vue socio-économique, de nombreux acteurs de la santé sont fortement intéressés et investis dans l'approche par l'intelligence artificielle. Pascale Boizumault précise en outre que la mention Intelligence Artificielle est dérogatoire mais qu'elle s'appuie sur une fiche RNCP déjà existante.

Actuellement, l'UFR des Sciences dispose d'un master Informatique comprenant trois parcours, Ingénierie logicielle pour l'internet, Ingénierie logicielle pour les jeux et Intelligence artificielle. L'objectif est de pouvoir proposer par la suite deux masters. D'une part, le master mention Informatique déjà existant dans lequel on retrouvera les parcours Ingénierie logicielle pour l'internet et Ingénierie logicielle pour les jeux. D'autre part, le master mention Intelligence Artificielle, avec deux parcours : un parcours Fondement de l'intelligence

artificielle correspondant au parcours actuel IA du master Informatique, et un parcours dédié à l'intelligence artificielle appliquée pour répondre aux objectifs du projet MAIA. Si ce dernier vise l'IA appliquée aux sciences, la proposition sera dans un premier temps plus modeste avec un parcours appliqué à la santé.

Une capacité d'accueil de 30 étudiants est fixée pour chacune de ces deux mentions, avec 15 étudiants par parcours. Le master IA pourra accueillir des diplômés de L3 Informatique mais également Mathématiques. De plus, le parcours Intelligence artificielle appliquée à la santé sera ouvert aux titulaires du diplôme interuniversitaire en intelligence artificielle, peu importe leur mention de licence.

Pascale Boizumault signale aussi que de fortes mutualisations sont prévues entre les deux masters. Le parcours Intelligence Artificielle appliquée à la santé sera essentiellement dispensé en distanciel et financé par le projet MAIA aussi.

Adlane SAYEDE s'interroge sur l'articulation de ce nouveau Master avec le projet de master Erasmus Mundus. Pascale Boizumault indique que le projet de Master Erasmus Mundus pourra se caler sur le parcours Intelligence artificielle appliquée à la santé qui sera complètement en distanciel. Bertrand Mazure précise que le projet d'Erasmus Mundus sera intégré au master Intelligence Artificielle, mais il est encore trop tôt pour envisager la manière dont cela s'articulera.

- **UFR STAPS** : Nicolas Blondel explique que l'UFR STAPS fait remonter deux fiches projets de master.

Le premier master mention STAPS : activité physique adaptée et santé est une restructuration. En effet, il existe déjà en co-accréditation avec les partenaires de l'A2U, l'ULCO et l'UPJV. Il n'a pas reçu une évaluation favorable en raison d'un certain nombre de données qui n'ont pas été remontées correctement par le porteur du master. Il a donc été décidé de manière collégiale de sortir de la co-accréditation A2U mais de réfléchir toutefois à un référentiel commun de compétences. Nicolas Blondel rappelle que ce master comprend un parcours recherche et un parcours professionnel, qu'il est ouvert à l'apprentissage (26 apprentis au total sur une cinquantaine d'étudiants inscrits en M1 et M2), et qu'il est proposé en double diplôme avec l'université de Parthénope à Naples.

Le second master mention STAPS : Sport, Politiques Éducatives et Société (SPES) est une création. Le projet repose sur l'émergence de cette 5^{ème} mention dans le secteur STAPS tournée vers la promotion des activités physiques et /ou sportives à des fins de citoyenneté, d'égalité et de santé, qui coïncident avec l'une des thématiques du laboratoire SHERPAS. De plus, la demande sociale est importante, puisqu'il y a eu l'an dernier 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs créés. Nicolas Blondel indique également que ce nouveau projet est une voie de poursuite d'études tant pour les étudiants de Licence Education Motricité qui ne s'orientent pas vers le Master Meef. Le master sera proposé en formation initiale classique et en apprentissage avec une capacité d'accueil limitée à 25 étudiants.

Isabelle Caby souligne la cohérence de l'articulation de ce master avec les autres filières proposées à l'UFR STAPS (Activités Physiques Adaptées, Éducation Motricité et Entraînement Sportif). En outre, l'université d'Artois sera la seule, au sein de l'alliance A2U, à proposer cette mention.

Enfin, Isabelle Caby cède la parole aux directeurs de composantes qui souhaitent apporter des précisions sur les fiches projet des formations en point d'attention. En l'absence d'observation, elle propose de soumettre les 20 fiches projets au vote.

Les fiches projet des formations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- **5 BUT** : Chimie ; Génie civil – construction durable ; Génie électrique et informatique industrielle ; Génie mécanique et productique ; Métiers du multimédia et de l'Internet ;
- **3 Licences** : Droit ; Économie Gestion ; Mathématiques ;

- **7 LP** : Activités juridiques : mandataires judiciaires à la protection des majeurs ; Logistique et pilotage des flux ; Maintenance des systèmes industriels et d'énergie ; Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques ; Métiers de la santé : nutrition, alimentation ; Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement ; Organisation et Gestion des établissements hôteliers et de restauration ;
- **5 Masters** : Sciences des religions et sociétés ; Intelligence Artificielle ; Nutrition et sciences des aliments ; STAPS : activités physiques adaptées et santé ; STAPS : sport, politiques éducatives et société.

4) Evaluation des IUT par la Commission Consultative Nationale

Isabelle Caby rappelle que les IUT font l'objet d'une double évaluation : l'évaluation par le HCERES et l'évaluation par la Commission Consultative Nationale (CCN).

- **IUT de Béthune** : Cécile Machut explique que l'évaluation de la CCN est, tout comme l'évaluation du HCERES, cadrée. Pour l'autoévaluation qualitative, la CCN demandait d'abord des réponses aux recommandations de la précédente évaluation. Ensuite, il a fallu évaluer la capacité de l'IUT à déployer le BUT et à mobiliser des ressources humaines et financières. On retrouve après les mêmes critères que ceux de l'évaluation par le HCERES, à savoir l'internationalisation, l'adossement à la recherche, l'accompagnement de l'étudiant dans la réussite de son projet. Enfin, la dernière partie du dossier est consacrée aux perspectives et aux projets à mener sur la prochaine période d'évaluation. Pour l'évaluation quantitative, il fallait compléter un fichier Excel qui a nécessité beaucoup de travail de compilation des données en croisant différentes plateformes. Cécile Machut présente la manière dont le travail a été mené : elle a proposé à tous les personnels d'unité 4 rencontres de 2 heures, en présence du Président du Conseil d'IUT. Le dossier d'évaluation de l'IUT de Béthune a été approuvé par le Conseil d'IUT. Cécile Machut indique enfin que l'évaluation par la CCN se clôturera par une visite des experts, communs aux deux IUT de l'université.

Soumis au vote, le dossier d'évaluation de l'IUT de Béthune par la CCN est adopté à l'unanimité.

- **IUT de Lens** : Marie-Pierre Parenton insiste sur le travail de compilation de données qui est important. Elle fait remarquer que certaines données n'étaient pas disponibles, notamment en ce qui concerne Parcoursup et qu'il a fallu solliciter le rectorat. Marie-Pierre Parenton précise que le travail a été réalisé avec les chefs de département et le président du Conseil d'IUT dans une logique de concertation.

Soumis au vote, le dossier d'évaluation de l'IUT de Lens par la CCN est adopté à l'unanimité.

5) Licence Compétence en Réseau : maquettes

En préambule, Catherine Couturier rappelle que les référentiels de compétences des mentions de licence des UFR EGASS ; Histoire, Géographie, Patrimoine et Droit auraient dû être soumis au vote de la CFVU ce jour. Toutefois, l'UPJV, qui pilote le projet LCeR, nous a demandé de surseoir, les difficultés rencontrées dans le contexte des élections à l'UPJV ayant retardé le processus de travail.

Catherine Couturier souligne néanmoins la qualité du travail de construction de référentiels de compétences qui a été réalisé par les équipes de l'université d'Artois et qui pourra servir d'exemple. Elle encourage les équipes à poursuivre dès maintenant le travail sur les maquettes, le référentiel de compétences étant une

coquille permettant d'identifier un certain nombre de compétences très générales, qui ne sont pas les compétences de la fiche RNCP, pour l'ensemble d'un cursus de licence.

5.1. UFR Lettres et Arts : licence mention lettres (L1, L2, L3) ;

Martine Lavaud souligne tout d'abord que la maquette de la licence de lettres est le fruit d'un long travail qui a bénéficié de beaucoup de soutien, notamment des ingénieurs pédagogiques, de la direction des études. Si la transformation en APC a initialement fait l'objet d'une levée de bouclier, les équipes pédagogiques, sous l'égide de Guillaume Cousin qui a beaucoup œuvré pour la construction de la maquette de lettres, se sont finalement rendu compte que c'était l'occasion de revoir la pertinence pédagogique de la maquette.

Cette dernière comprend cinq compétences, dont la quatrième « Gérer l'information et/ou la documentation » s'applique plus particulièrement au parcours documentation qui intervient en deuxième année de licence. Il y a aussi eu la volonté de donner une identité à cette maquette ; elle est tournée vers la littérature et la société, avec des thèmes comme l'écologie, littérature immédiate, littérature et société, littérature de distance sociale. Enfin, il reste en suspens la question de la préparation aux concours de l'enseignement.

Soumise au vote, la maquette de la licence de lettres est adoptée à l'unanimité.

5.2. UFR d'Histoire géographie patrimoines : Licence mention Histoire (L1, L2, L3) et mention Géographie et aménagement (L1, L2, L3)

Youri Carbonnier explique que les deux licences ont une cohérence que les équipes pédagogiques se sont attachées à garder en l'intégrant dans le système d'approche par compétence. Le principal changement concerne la troisième année de la licence d'histoire qui compte actuellement un parcours enseignement recherche, destiné aux étudiants qui souhaitent intégrer un master MEEF, et un parcours patrimoine. Au regard de l'évolution probable de la formation des enseignants, un des parcours sera réservé exclusivement aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement en histoire et en géographie. Le second parcours quant à lui regroupera à la fois la partie recherche et la partie patrimoine. Youri Carbonnier précise enfin que la transformation de la maquette s'est faite à coûts constants.

Les maquettes des licences d'Histoire (L1, L2, L3) et de Géographie et aménagement (L1, L2, L3) sont approuvées à l'unanimité.

6) Licence Compétence en Réseau : modification des maquettes

6.1. STAPS : licence 3 mention Education Motricité, Entraînement Sportif, Activités Physiques Adaptées - Santé

Nicolas Blondel indique que les modifications de maquette concernent la troisième année de licence qui basculera en APC à la rentrée. Les licences de STAPS comportent six compétences que l'on retrouve toutes à partir de la L2 et L3 et qui sont travaillées de manière à couvrir les 11 compétences de la fiche RNCP. Nicolas Blondel précise également que les volumes horaires des maquettes de L3 ont un peu diminué : en Activité Physique Adaptée et Santé (APAS), la maquette passe de 568 heures à 428 ; en Éducation Motricité (EM), la maquette représente 564 heures au lieu de 640, des heures étant toujours dédiées à la préparation aux concours de l'enseignement ; en Entraînement Sportif (ES), la maquette passe de 568 heures à 532 heures.

Isabelle Caby souligne que les modifications de la filière APAS sont aussi en lien avec le cluster Vivaleys Sport Santé Bien-Être, pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Des heures dédiées à l'entrepreneuriat ont été ajoutées.

Les maquettes de licence 3 des mentions Éducation Motricité, Entraînement Sportif et Activités Physiques Adaptées – Santé ne font l'objet d'aucune observation. Soumises au vote, elles sont adoptées à l'unanimité.

6.2. UFR de Lettres et Arts : modification de la maquette de licence Arts du spectacle

Martine Lavaud précise qu'il s'agit d'une modification portant sur le volume horaire des enseignements en langues, ces derniers passant à 26 heures.

Soumise au vote, la modification de la maquette de licence Arts du spectacle est approuvée à l'unanimité.

7) Transformation des Licences professionnelles en APC - Vote des maquettes des LP suivantes :

7.1. LP Organisation et Gestion des établissements hôteliers et de restauration (UFR EGASS)

Maxence Mierra indique que la réflexion sur la transformation en APC de la licence professionnelle Organisation et Gestion des établissements hôteliers et de restauration a été menée par David Markowski, responsable pédagogique de la licence professionnelle, accompagné par les équipes du CETIP et de la direction des études. Le référentiel de compétences se décline en 4 compétences chacune développées selon 4 à 6 apprentissages critiques qui seront les clés d'entrée des évaluations au travers de 5 SAÉ.

La transformation en APC de la maquette de la licence professionnelle Organisation et Gestion des établissements hôteliers et de restauration est adoptée à l'unanimité.

7.2. - LP Activité juridiques : assistant juridique (UFR Droit), avec restructuration du parcours Ingénierie du recouvrement de créances amiable et judiciaire (IRCAJ), en parcours : Collaborateur de commissaire de justice et métiers du recouvrement

Isabelle Caby explique en premier lieu que la licence professionnelle Activité juridiques : assistant juridique passe d'une part en APC et que, d'autre part son parcours Ingénierie du recouvrement de créances amiable et judiciaire (IRCAJ) subit une restructuration. Il devient un parcours Collaborateur de commissaire de justice et métier du recouvrement.

Fanny Vasseur précise que Elodie Pélerin, responsable de la LP, a effectué le travail de transformation en APC avec l'équipe du CETIP. Quant à la restructuration du parcours IRCAJ, elle est née de la volonté d'un rapprochement avec la Chambre régionale des commissaires de justice. Cette formation sera unique dans les Hauts-de-France.

La transformation de la maquette de la licence professionnelle Activité juridiques : assistant juridique en APC ainsi que la restructuration de son parcours Ingénierie du recouvrement de créances amiable et judiciaire en parcours Collaborateur de commissaire de justice et métiers du recouvrement sont approuvées à l'unanimité.

7.3. LP Guide conférencier (UFR HGP)

Youri Carbonnier indique que la transformation en APC de la licence professionnelle Guide Conférencier s'est faite naturellement : la formation permettant aux diplômés d'obtenir que la carte professionnelle de conférencier, elle déploie déjà les compétences utiles.

Soumise au vote, la transformation de la maquette de la licence professionnelle Guide conférencier est adoptée à l'unanimité.

7.4. LP Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques (IUT de Lens)

Marie-Pierre Parenton explique que le travail pour la licence professionnelle Métiers du tourisme a surtout consisté en une mise en cohérence des contenus par rapport au cadre de l'approche par compétence. La maquette se décline en 4 blocs de compétences.

Soumise au vote, la transformation de la maquette de la licence professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques est adoptée à l'unanimité.

7.5. LP Métiers de la santé : nutrition, alimentation (IUT de Béthune)

7.6. LP Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement (IUT de Béthune)

Cécile Machut présente le travail effectué sur les deux maquettes de licences professionnelles de l'IUT de Béthune.

Tout d'abord, elle précise que la réflexion sur les compétences des licences professionnelles Métiers de la santé, nutrition, alimentation et Qualité, hygiène, sécurité, santé et environnement ont été travaillées au niveau national avec l'actualisation des deux fiches RNCP, dont on attend désormais la publication.

Ensuite, les équipes pédagogiques ont, à partir de la réflexion nationale, travaillé avec le CETIP pour établir les blocs de compétences les plus cohérents par rapport à la formation. Cécile Machut ajoute enfin que pour la licence professionnelle Nutrition, alimentation les contenus ont été adaptés suite au conseil de perfectionnement. Par exemple, un module de 40HTP sur l'éducation thérapeutique a été ajouté à la demande des professionnels.

Les transformations en APC de maquettes de LP Métiers de la santé : nutrition, alimentation et de LP Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement sont adoptées à l'unanimité.

Pour conclure sur le point relatif aux transformations des licences professionnelles en APC, Isabelle Caby précise que deux licences professionnelles restent en suspens. Cela s'explique par le fait que d'une part, les fiches RNCP de ces deux formations sont en cours d'actualisation et que, d'autre part, ces deux formations sont en point d'attention dans l'évaluation du HCERES. L'établissement a donc fait le choix de reporter l'échéance à 2026 afin de s'appuyer sur les avis d'accréditation et sur les nouvelles fiches RNCP.

Isabelle Caby tient également à souligner le dynamisme de l'université Artois sur l'approche par compétence et à remercier l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives.

8) UFR Lettres et Arts : Modification de la maquette de licence Lettres parcours LHD (1h07)

Martine Lavaud indique que la modification concerne des volumes horaires de langues ainsi que la répartition des heures en L2.

La modification de la maquette de licence Lettres parcours LHD est adoptée à l'unanimité.

9) IUT de Béthune : Modification des maquettes :

- BUT Génie Civil - Construction Durable, FI et FA
- BUT Génie Mécanique et Productique, FI et FA
- BUT Chimie, FI et FA

Cécile Machut indique que les modifications des maquettes sont mineures et apparaissent en rouge dans les documents diffusés. Ce sont des ajustements de certains volumes horaires, dans le respect du volume horaire global.

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité les modifications des maquettes de :

- BUT Génie Civil - Construction Durable, FI et FA
- BUT Génie Mécanique et Productique, FI et FA
- BUT Chimie, FI et FA

10) IUT de Béthune : calendriers des formations en alternance (BUT et Licences professionnelles)

Cécile Machut indique que les calendriers soumis sont classiques. Elle signale toutefois que le calendrier de la licence professionnelle maintenance des systèmes pluri-technique, parcours agroéquipement est modifié par rapport à l'envoi, une période de mobilité internationale ayant été ajoutée.

Soumis au vote, les calendriers des formations en alternance de l'IUT de Béthune sont adoptés à l'unanimité.

11) Demande d'ouverture en alternance :

- **Master Droit de l'entreprise : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage ;**

Jérôme Longuépée indique que le master Droit de l'entreprise est composé de deux parcours. L'insertion professionnelle est excellente et les partenaires du master sont historiques. L'objectif est de passer à une alternance par apprentissage, avec un rythme de « une semaine de cours et une semaine en entreprise », qui semble convenir aux partenaires du master.

Anne-Laure Hojnatzki précise que la maquette contenue dans le document n'est pas définitive et doit être retravaillée. Elle sera soumise à la prochaine CFVU. C'est donc le principe du passage à l'alternance qui est soumis au vote.

La demande d'ouverture en alternance, en contrat d'apprentissage, du Master droit de l'entreprise est adoptée à l'unanimité.

- **DAEU : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage ;**

Le passage en alternance du DAEU est un projet de longue date. Jérôme Longuépée explique la mise en œuvre est prévue à partir de la rentrée 2025-26, l'objectif étant d'anticiper la baisse inexorable de la

subvention régionale. Le rythme serait celui-ci : les cours du DAEU auront lieu au premier semestre de l'année universitaire et l'alternance débuterait au tout début de l'année civile pour une durée de six mois. Les étudiants qui resteront hors du dispositif d'alternance auront la possibilité de faire un stage de manière filée.

La demande d'ouverture en alternance, en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage, du DAEU est adoptée à l'unanimité.

12) Année universitaire 2025-2026 : bornes de l'année et dates d'interruptions pédagogiques ;

Anne-Laure Hojnatzki indique que les périodes d'interruptions pédagogiques sont arrêtées de manière collégiale entre toutes les universités de la région. Les dates d'interruptions pédagogiques proposées cette année sont les suivantes :

- Vacances de la Toussaint : du 27 octobre au 02 novembre 2025 ;
- Vacances de Noël : du 22 décembre 2025 au 04 janvier 2026 ;
- Vacances d'hiver : du 22 février au 28 février 2026 ;
- Vacances de printemps : du 13 avril au 26 avril 2026.

Il est proposé en outre que l'année universitaire 2025-2026 court du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2026.

Soumises au vote, les bornes de l'année universitaire 2025-2026 ainsi que les dates d'interruptions pédagogiques sont adoptées à l'unanimité.

IV/ CONVENTIONS

Isabelle Caby cède la parole à Ahmed El Kaladi pour présenter les conventions internationales.

Ahmed El Kaladi présente 6 conventions dont 4 sont des renouvellements ce qui témoigne de leur dynamisme et de leur richesse.

1) Convention d'échanges entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'Université de Batna 2 en Algérie

Il s'agit d'un premier accord avec l'université de Batna 2 en Algérie, qui concerne la biologie. L'accord prévoit la possibilité d'accueillir 3 étudiants.

La convention d'échanges entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'Université de Batna 2 en Algérie est approuvée à l'unanimité.

2) Convention d'échanges entre l'UFR Lettres et Arts et l'Université du Hebei en Chine

La convention est une création et concerne l'UFR de lettres et arts. Elle permet d'accueillir 2 étudiants à l'année ou 4 au semestre de l'université de Hebei en Chine et, réciproquement d'envoyer 2 ou 4 de nos étudiants en Chine.

Soumise au vote, la convention d'échanges entre l'UFR Lettres et Arts et l'Université du Hebei en Chine est adoptée à l'unanimité.

3) Double-diplôme de Licence économie entre l'UFR EGASS et l'Université de Naples Parthénope en Italie (renouvellement)

Il s'agit du renouvellement de la convention de double-diplôme de Licence économie entre l'UFR EGASS et l'Université de Naples Parthénope en Italie. La convention prévoit une capacité de 5 étudiants entrants et 5 étudiants sortants.

La convention de double-diplôme de Licence économie entre l'UFR EGASS et l'Université de Naples Parthénope en Italie est adoptée à l'unanimité.

4) Double-diplôme de Licence biologie entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'Université de Palerme en Italie (renouvellement)

La convention de double diplôme avec l'université de Palerme pour la licence en biologie à Lens est renouvelée. La mobilité intervient en 3^{ème} année de licence et concerne 3 étudiants maximum.

La convention de double-diplôme de Licence biologie entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'Université de Palerme en Italie est approuvée à l'unanimité.

5) Ententes complémentaires entre l'IUT de Lens et l'Université du Québec à Chicoutimi (renouvellement des 14 ententes pour les BUT MMI, TC, GEA et Informatique) ;

Il s'agit de renouvellements de conventions d'application qui concernent les départements MMI, TC, Info et GEA de l'IUT de Lens. Il n'y a aucune limite de places.

Le renouvellement des 14 ententes complémentaires entre l'IUT de Lens et l'Université du Québec à Chicoutimi sont adoptées à l'unanimité.

6) Avenant à la convention de double-diplôme de master entre le STAPS et l'Université de Naples Parthénope en Italie (prolongation)

Ce renouvellement de convention vise le master STAPS et est prévu pour une durée d'un an. Il sera revu pour la prochaine accréditation sur la base d'une nouvelle maquette.

La prolongation d'un an de la convention de double-diplôme de master entre le STAPS et l'Université de Naples Parthénope en Italie est adoptée à l'unanimité.

V/ QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente demande s'il y a des questions diverses ou des interventions particulières.

Laurent Zalewski s'inquiète des délais très contraints qui ont été fixés pour remonter toutes les maquettes en APC des masters. Isabelle Caby rappelle que les délais sont connus depuis le début de l'autoévaluation. Elle est rassurante dans la mesure où la démarche de transformation en APC est désormais acquise et que le CETIP est présent pour accompagner les équipes. Des recrutements d'ingénieurs pédagogiques ont d'ailleurs été effectués pour ce faire. Elle invite les composantes qui rencontrent des difficultés à prendre contact le plus rapidement possible avec le CETIP.

Youri Carbonnier rejoint les propos de Laurent Zalewski et rappelle que le calendrier initial visait une transformation des masters de manière progressive entre 2026 et 2028. Il s'interroge aussi sur la faisabilité pour la direction des études. Il remercie à cet effet Aurore Bracquart, Jade Lesur et Bastien Grandamme pour le travail qu'ils ont effectué lors de la conception des maquettes LCeR.

Anne-Laure Hojnatzki confirme que le travail de la direction des études, qui consiste à accompagner les équipes pédagogiques (bureau CETIP), à analyser la soutenabilité des maquettes (bureau Enquêtes, Evaluations, Statistiques) et à structurer les maquettes dans Apogée (Bureau Gestion de la scolarité – Apogée), va être dense. Des outils ont été mis en place pour tenter de faciliter les échanges avec les composantes et améliorer les conditions de travail.

Madame la Présidente remercie la direction des études pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'ADG', written in a cursive style.

Anne DAGUET-GAGEY

